



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 MARS 2021 A 19H30**

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire.

### Présents :

Mme Corinne RIBAUVILLE, Maire, M. Olivier CHARRON, Mme Sylvie SOUBAIGNE, M. Didier DESAGES Adjoints, M. Joël BIAUT, Mme Anne-Marie DUTOIT, Mme Josette GESTAS, Mme Nathalie LOPES, M. Maxime MANENT, M. Daniel MARTIN, M. William POUTAYS, Mme Virginie SINSOU, M. Emmanuel VINET, Conseillers Municipaux.

### Table des matières :

Introduction par Madame Le Maire.....	2
<b>A. DELIBERATIONS :</b> .....	2
<b>B. DEVIS :</b> .....	3
<b>C. POINTS TRAVAUX :</b> .....	4
<b>D. COMPTES-RENDUS DE REUNIONS.....</b>	6
<b>E. DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) :</b> .....	7
<b>F. QUESTIONS DIVERSES .....</b>	7
<b>G. CALENDRIER.....</b>	7

## Introduction par Madame Le Maire

Ouverture de la séance à 19H30.

Madame Le Maire fait l'appel des Conseillers Municipaux pour s'assurer du Quorum.

- Sont excusées :
  - Mme Mélanie AUCOIN-VACHERIE
  - Mme Muriel ERNEST
- Ont donné pouvoir :
  - Mme Mélanie AUCOIN-VACHERIE à Mme Sylvie SOUBAIGNE
  - Mme Muriel ERNEST à Mme Corinne RIBAUVILLE

Le Quorum est donc atteint.

Mme Sylvie SOUBAIGNE est nommée par l'assemblée Secrétaire de Séance.

Madame Le Maire procède ensuite à la signature du Procès-Verbal des séances dernières.

- 10 novembre 2020
- 15 décembre 2020

---

### *ORDRE DU JOUR :*

---

#### A. DELIBERATIONS :

##### Affaire n°1 : Statuts du SIAEP

Madame le Maire indique que le siège social du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Région de Verdélais a été déplacé à la mairie de Gabarnac.

Par conséquent, elle propose l'adoption des nouveaux statuts afin d'assurer la continuité de ce service.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

##### Affaire n°2 : Rapport de la CLECT

- Madame le Maire demande l'approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes du Sud Gironde. Cette commission évalue la contribution financière versée aux communes en compensation des infrastructures ou services qui leur ont été redonnés. La compétence Sport et le faucardage ne sont pas pris en charge par la CDC. De ce fait, une subvention est versée en 10 fois aux communes.

Concernant la ville de Verdélais, cette dernière recevra la somme totale de 44 903,41€.

Cette somme est nécessaire pour assurer l'entretien du stade (pelouse, vestiaires, voiries, fluides...) et des abords des voies communales.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

##### Affaire n°3 : révision du taux des indemnités de fonctions du Maire

- Madame le Maire perçoit actuellement une indemnité de fonction basée sur 45% de l'indice terminal de la fonction publique. Depuis le 1er janvier 2021, les cotisations ont augmenté de 120 euros pour les indemnités supérieures à un plafond brut de 1.715 euros. Madame le Maire propose au Conseil de baisser à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, le taux de son indemnité à 44% afin que la Commune ne soit pas impactée par cette augmentation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Affaire n°4 : Convention de mise à disposition d'un informaticien CDC

- Il convient de procéder à la signature d'une convention tripartite entre la CDC du Sud Gironde, Gironde Numérique et la commune de Verdélais pour la mise à disposition d'un informaticien dans le cadre des services numériques mutualisés pour un coût de 125 euros par an et par poste informatique.  
Ce service d'assistance sera à la disposition du secrétariat de la mairie pour les deux postes.  
La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Affaire n°5 : Participation aux frais de déménagement de Mme Mignard Marie-Anne

- La collectivité s'est engagée à participer aux frais de déménagement de Mme MIGNARD dans le cadre de sa mutation à Verdélais.  
Le Trésor Public nous a informés qu'elle ne remplissait pas les conditions pour obtenir cette participation.  
La délibération est sans objet.

#### Affaire n°6 : Service Civique

- Madame le Maire informe que suite à la décision d'accueillir un jeune au travers d'un contrat service civique, il convient de définir et décider de la mission d'intérêt général pour ce projet.  
L'idée serait de mettre en œuvre ce dit projet autour de « villes et villages fleuris »  
La mise en place d'un tel contrat nécessiterait de prévoir le versement d'une indemnité, de désigner un tuteur, un plan de formation (premiers secours, civique et citoyenne), une visite médicale...  
Le Conseil Municipal souhaite rencontrer le candidat pour connaître ses attentes.  
Madame le Maire va lui proposer une date pour un entretien et s'engage à le rencontrer avec M. GUERRY.

La délibération est mise en attente.

#### B. DEVIS :

- **Lieu-dit le Luc :**  
Suite à l'intervention de M. Yann DUPONT pour des travaux d'élagage au lieu-dit Le Luc, ce dernier nous a informés qu'un tilleul représentait une dangerosité pour les usagers de ce site.  
En effet, M. CHARRON a constaté également que cet arbre est totalement creux.  
Par conséquent, nous lui avons demandé de nous adresser un devis pour l'abattage.  
Ce devis représente la somme de 800 euros.

Acceptation de ce devis à l'unanimité.

- **Calvaire :**  
Concernant la restauration de la charpente-couverture des deux sacristies latérales de la chapelle Sainte Agonie, nous avons reçu un devis représentant un coût total de 42.077.50 euros HT (travaux + honoraires architecte).  
M. CHARRON explique qu'il convient de constituer des dossiers de demande de subvention auprès de la DRAC, à savoir :
  - une demande de subvention exceptionnelle au titre de l'année de 2021
  - et une demande en juin 2021 pour une attribution en 2022.Nous ferons cette réponse à M. LEBLANC.

Le Conseil Municipal décide de mettre ce devis en attente.

## C. POINTS TRAVAUX :

### ○ Calvaire :

- M. Daniel MARTIN informe le Conseil du bilan du second chantier participatif du 7 mars ainsi que de la parution d'un article dans les colonnes de Sud-Ouest et du Républicain.  
9 bénévoles étaient présents. Six désistements à cause du Covid ont été constatés.  
La matinée a été consacrée à l'entretien des caniveaux du calvaire, avec notamment le retrait des rejets de haies et autres végétations envahissantes sur le massif des vivaces/rocailles de la partie sommitale du calvaire.  
Un troisième chantier participatif est prévu en juin, pour l'entretien de la maison du calvaire afin d'accueillir les participants du chantier Concordia.
- L'association Concordia s'est engagée sur des travaux d'entretien des stations. Néanmoins, les travaux de réfection de peinture sur la grille de la partie sommitale nécessitent un sablage préalable. Cette association ne réalisera pas cette opération.
- Concernant la Chapelle Sainte Agonie, M. CHARRON indique que les travaux d'emmarchement se poursuivent.  
L'enduit sera réalisé en respectant la teinte de la basilique.
- A la demande de Mme ROUY, directrice de l'hostellerie Notre-Dame, la barrière de l'entrée du calvaire sera déplacée afin de faciliter l'accès au chemin de croix prévu pour les fêtes pascales.  
La réouverture du calvaire a été demandée par la municipalité auprès de l'entreprise qui exécute les travaux.

### ○ Sécurisation du bourg :

Madame le Maire a pris contact avec Mme THON HON du Bureau d'études « Quand les arbres auront des feuilles » pour le projet de la sécurisation du bourg.

L'étude devrait durer environ 6 mois.

Une réunion en préambule à cette préparation est nécessaire.

Madame le Maire propose aux élu(e)s la date du 9 avril prochain à 9h30.

Elle se déroulera comme suit : de 9h30 à 11h réunion en salle, puis de 11h à 12h visite sur le terrain.

Cette dernière aura lieu à la salle des fêtes Toulouse Lautrec, en présence de :

- Madame le Maire
- Les élu(e)s disponibles
- Gironde Ressources (Mme COUECOU)
- Le CRD représenté par M. DUCOS
- Le CAUE (M. CANNET)

La participation des Bâtiments de France avec M. Hubert MERCIER a été également sollicitée.

Le bureau d'études effectuera l'après-midi des relevés sur la zone à sécuriser.

Madame le Maire se propose de préparer et d'envoyer les invitations à cette réunion.

Elle précise que les administrés quant à eux seront invités dans un second temps.

Madame le Maire demande qu'une prise de contact soit prévue avec M. CERQUEIRA de Gironde Ressources pour nous faire une étude financière car à ce jour la collectivité ne dispose d'aucune visibilité sur les dépenses liées à ce projet.

○ Bibliothèque :

Après publicité du marché public relatif à la rénovation de la bibliothèque et de l'agence postale, les différentes réponses ont été étudiées à la date du 1<sup>er</sup> mars.

À cette date Madame le Maire, M. CHARRON et l'architecte Mme BARBARESCO ont retenu les entreprises pour cette réalisation. Le choix s'est porté sur les mieux disantes pour chaque lot.

La signature du marché aura lieu le 25 mars 2021.

Le début des travaux est fixé au 19 avril 2021 avec une livraison prévue aux alentours de la deuxième semaine d'août 2021.

Madame le Maire rappelle que le coût initial était de 53.000 euros mais qu'à ce jour, il s'élève à 71.998,85 euros TTC.

M. CHARRON justifie ces plus-values par :

- le retard du projet et par conséquent des changements de tarifs
- la pose d'un sanitaire extérieur pour l'agent postal
- une augmentation des surfaces à carreler
- la pose de faïences dans la tisanerie

Madame le Maire demande l'approbation de cette augmentation au Conseil Municipal afin qu'elle puisse signer les devis.

Augmentation validée à l'unanimité.

○ Ecole :

- Liste de travaux déposée par la directrice :

M. POUTAYS indique qu'il a transféré cette liste à M. GUERRY afin qu'il relaye les demandes de travaux auprès des services techniques et qu'il les suive.

- Alarme :

Suite au Conseil d'École, une demande d'installation d'une alarme anti-intrusion (liée au terrorisme) a été formulée.

Actuellement l'exercice s'effectue avec une corne de brume.

- Problème de téléphone à l'école :

Un fil rallonge part de la box jusqu'à la classe de maîtresse Cathy, il est nécessaire de le fixer à l'aide d'une goulotte ou le coller.

- Besoin en téléphonie :

Les téléphones sont à changer.

M. VINET propose la solution suivante :

« Acheter 2 packs de 3 combinés et 1 répéteur pour solutionner le problème « Signal Débit », achat chez DARTY pour environ 350 euros, ou 1 pack en ligne.

- Chronomètres :

Les instituteurs ont demandé deux chronomètres aux parents d'élèves pour chronométrer les enfants dans la cour. Le prix est de 75 € l'unité.

- Problème de standard Secrétariat Mairie :

Un onduleur 99 VA doit être remplacé, M. VINET propose de s'en occuper.

○ Basilique :

Une visite de l'ancienne sacristie a eu lieu avec l'architecte Mme LE MARECHAL, Madame le Maire, M. CHARRON et M. POUTAYS.

À l'issue de cette réunion, il a été convenu de prévoir la réfection totale de la couverture.

Il sera nécessaire de procéder à un appel d'offres.

M. GUERRY devra relancer Mme LE MARECHAL pour obtenir le chiffrage et le renouvellement de la convention relative à ses honoraires.

M. CHARRON rappelle également l'intérêt des demandes de subventions auprès de la DRAC pour ces travaux.

○ Arrêt de bus Ligne 501 Jardin Public :

° Mise aux normes PMR (Personnes à mobilité réduite) de l'arrêt de bus du jardin public :  
Il a été demandé :

- de réduire la longueur du quai à 15 mètres au lieu de 17m50 comme prévu sur le plan de présentation
- de reculer l'emplacement sur le jardin public afin de ne pas bloquer la circulation lors de la dépose des voyageurs
- de déposer et reposer les potelets bordant le jardin

Madame le Maire a demandé à M. BRUGEILLES si le financement de ces opérations sera pris en charge par le Département.  
Elle attend une réponse de sa part.

○ Cimetière

M. Daniel MARTIN présente les propositions des « Villes et Villages Fleuris » à ce sujet.  
Ce comité préconise de prévoir des zones d'enherbement notamment sur les allées.

Le Conseil Municipal approuve et prévoit l'achat d'un sac de graines pour un coût de 111 euros (sac de 15 kg)

M. LASSERRE enlève l'herbe dans les allées du cimetière et dit avoir laissé une zone d'enherbement pour essai.

## D. COMPTES-RENDUS DE REUNIONS

- Réunion SICTOM du 24 février 2021 :

Mmes AUCOIN VACHERIE et SOUBAIGNE assistaient à cette réunion pour le vote du budget.

La disparition des sacs noirs est à l'étude avec pour solution de remplacement des sacs transparents.

Mme SOUBAIGNE indique :

- qu'il y a lieu de tenir compte désormais des modifications d'horaires pour certaines déchèteries .
- la mise à disposition de broyeurs pour des opérations ponctuelles pour les communes.
- et que la Commune de Sauternes s'est équipée de caméras de surveillance au niveau des points de tri sélectif.

- Réunion sécurité SDISS du 25 février 2021 :

MM. CHARRON et POUTAYS étaient présents lors de cette réunion à la basilique.

Selon la capacité d'accueil de personnes assises, une commission de sécurité est obligatoire.

M. CHARRON doit se rapprocher des services préfectoraux afin de connaître les formes dérogatoires si la basilique dépend de la 4ème ou 5ème catégorie.

Pour la sécurité des fidèles et des touristes il est obligatoire d'installer un défibrillateur au plus près de la basilique. Il faudra définir l'emplacement.

- Réunion du 1<sup>er</sup> février : Crues exceptionnelles du 4 février dernier

Une réunion s'est tenue en Sous-Préfecture.

Celle-ci était axée essentiellement sur les retours d'expérience de chacune des communes avec la CDC et le Sous-Préfet.

## E. DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner :

DIA 003 : Vente d'un terrain à bâtir de 1621 m<sup>2</sup> au lieu-dit Les Guyonnets : vente à 70.000 euros par M. et Mme GARCIA à M. CHENEAU et Mme DUCROCQ. La mairie ne préempte pas.

DIA 004 : Vente bâti, terrains et vignes de 345 653m<sup>2</sup> pour 902.200 euros, vendu par SCEV TORDEUR à M. et Mme BRANCO DOS SANTOS Patricio. La mairie ne préempte pas.

DIA 005 : Vente d'une maison au lieu-dit La Nauze de 1184m<sup>2</sup> par CONSORTS DUFLADE à M. MERESSE Jean-Claude pour 90.000 euros. La mairie ne préempte pas.

## F. QUESTIONS DIVERSES

- Avancée du projet City Stade :  
Pour ce projet une demande de subvention DETR a été déposée auprès de la Sous-Préfecture.  
M. MARCEILLE représentant de la société SAE a recontacté Mme SINSOU ce jour et souhaite une rencontre afin de définir l'emplacement et le choix des matériaux.  
M. CHARRON précise qu'il convient de temporiser auprès de l'entreprise du fait que le filet soit un point sensible à l'accord et qu'à ce jour, aucun retour, ni avis, n'est parvenu du service des Bâtiments de France.
- Madame ROUY demande que le panneau directionnel de son établissement soit modifié et désormais intitulé : Hôtellerie Notre Dame.
- La directrice de l'école demande qu'un questionnaire soit adressé aux parents afin de connaître les risques d'allergies ou toutes autres spécificités concernant leurs enfants pour leur repas pris au restaurant scolaire.  
La municipalité ne souhaite pas communiquer à nouveau sur ce sujet.  
En effet, lors de l'inscription en début d'année scolaire, chaque famille approuve le règlement intérieur et a la possibilité d'indiquer ces spécificités alimentaires.
- Projet Résidence Services Séniors Place des allées :  
Mme SOUBAIGNE indique que la société souhaiterait rencontrer la municipalité au sujet de la création de cette résidence comprenant 27 logements.

## G. CALENDRIER

- \* 22 mars à 9h30 : M. LE BIVIC pour l'informatique
- \* 23 mars à 18h30 : Restitution du rapport sur les digues
- \* 24 mars 18h : Inauguration de l'office du tourisme à Langon
- \* 30 mars à 18h : Commission Finances
- \* 31 mars : réunion PLUI à Saint-Maixant
- \* 07 avril à 18h30 : Conseil Municipal pour le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à minuit.